

1^{er} JANVIER 2026, LA REDEVANCE SERVICE DÉCHETS DEVIENT INCITATIVE

De l'Oust à Brocéliande communauté harmonise la collecte et la gestion des déchets. Cette nouveauté s'accompagne d'évolutions tarifaires.
En janvier 2026, la redevance service déchets devient incitative.

5 POINTS À RETENIR

1

Qu'est-ce qu'une redevance service déchets incitative ?

Elle finance uniquement la collecte, le traitement des déchets, les actions de prévention ou encore la gestion des déchèteries.

Elle devient incitative. C'est un dispositif ainsi plus transparent, car lié à la quantité de déchets produits par chacun.

Il encourage à **diminuer le volume de nos ordures ménagères résiduelles et de nos déchets triés.**

2

Quelle est la nouveauté ?

La redevance service déchets incitative permet **de payer selon sa quantité de déchets jetés et triés.**

Elle est incitative car **elle encourage chacun à :**

- diminuer ses déchets,
- mieux les trier,
- composter encore plus,
- changer ses habitudes : consommer moins, recycler, réparer, réutiliser, ne plus gaspiller.

3

Est-ce une taxe en plus ?

Non, ce n'est pas une taxe ! La redevance service déchets finance le service quand la taxe finance le budget global.

La redevance service déchets existe déjà. La nouveauté concerne le fait qu'elle devienne incitative.

4

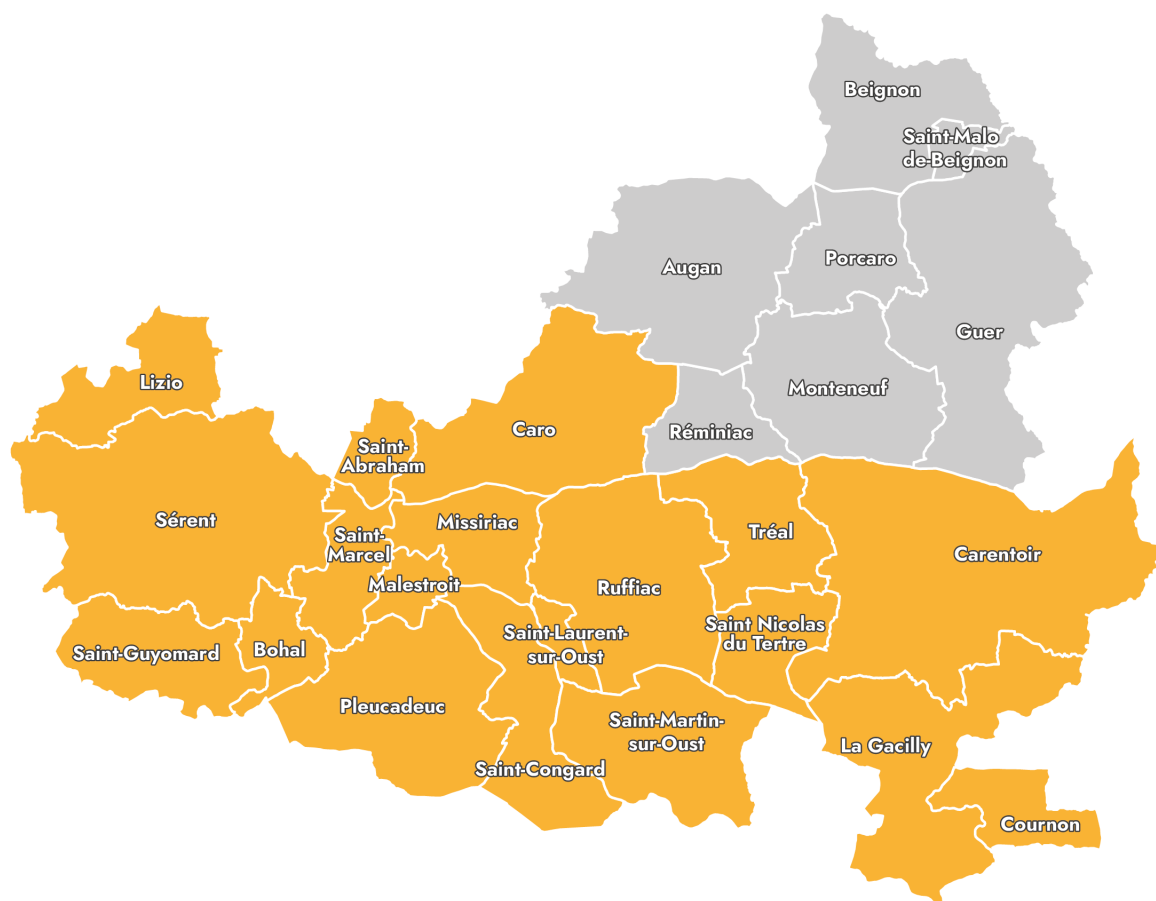
Qui est concerné ?

Elle s'adresse à la fois aux ménages et aux autres catégories d'utilisateurs (associations, professionnels, structures publiques...).

5

Sur quel territoire ?

Seuls les secteurs de Malestroit et La Gacilly sont concernés. Le secteur de Guer (dont la compétence déchets est déléguée au Smictom Centre Ouest) est déjà passé en redevance incitative, depuis 2015.



Pourquoi mettre en place une redevance incitative ?

Les collectivités, comme notre communauté de communes, instaurent une redevance incitative :
pour limiter l'augmentation des coûts de collecte et de traitement des déchets,
pour répondre aux obligations réglementaires,
pour contribuer à la préservation de notre environnement,
en réduisant nos déchets.



" La redevance service déchets devient incitative. C'est une opportunité d'agir pour produire moins de déchets et changer nos habitudes de consommation.

Chacun de nous, à notre échelle, à la maison, au travail, au jardin, dans sa cuisine, peut contribuer concrètement à maîtriser ces hausses de coûts. "

Jean-Luc Bléher

Président De l'Oust à Brocéliande communauté

COMMENT EST CALCULÉE LA REDEVANCE SERVICE DÉCHETS INCITATIVE ?

Comme pour l'eau ou l'électricité, les usagers paient 2 parts :



LA GRILLE TARIFAIRE EN DÉTAILS

Ménages	Abonnement	Forfait OMR et Tri				TOTAL /an
	Tarif	Tarif	Ouvertures incluses (OMR)	Volume bac (Tri)	Levées incluses (Tri)	
1 personne	100 €	72 €	26	240 L	12	172 €
2 personnes		155 €	39		20	255 €
3 personnes		205 €	52		24	305 €
4 personnes		240 €	72	360 L	22	340 €
5 personnes		285 €	92		24	385 €

Autres catégories d'utilisateurs*	Abonnement	Forfait OMR et Tri				TOTAL /an
	Tarif	Tarif	Ouvertures incluses (OMR)	Volume bac (Tri)	Levées incluses (Tri)	
Catégorie 0**	100 €	0 €	0	0 L	0	100 €
Catégorie 1		155 €	39	240 L	20	255 €
Catégorie 2		289 €	92	360 L	24	389 €
Catégorie 3		669 €	208	770 L	24	769 €

* Catégorie selon le nombre de bacs et leurs volumes mis à disposition de l'utilisateur.

** Les utilisateurs affectés à la catégorie 0 seront précisés dans le règlement de facturation.

Exemple d'un utilisateur avec 1 bac 240 L et 2 bacs 770 L.

Redevance Service Déchets = 100 + (1 x 155 €) + (2 x 669 €) = 1593 €.

Le saviez-vous ?

La grille tarifaire de la redevance service déchets incitative 2026 a été votée en mars 2025, par le conseil communautaire. Elle sera ensuite revue chaque année, en décembre, en fonction du coût réel du service.

DEUX EXEMPLES, POUR TOUT COMPRENDRE



**1 PERSONNE
SEULE**

PART FIXE

172 € /AN

- abonnement = **100 €**
- et un forfait OMR et Tri = **72 €**

+

Avec



ouvertures
incluses



levées incluses

PART VARIABLE

au-delà du forfait

OMR



l'ouverture
supplémentaire,
dès la 27^e

TRI



la levée
supplémentaire,
dès la 13^e

Le saviez-vous ?

Une tarification incitative permet de réduire de **30 %** en moyenne le volume d'ordures ménagères résiduelles. C'est le déchet qui coûte le plus cher à la collectivité.



**1 FOYER
DE 4 PERSONNES**

PART FIXE

340 €/AN

- abonnement = **100 €**
- et un forfait
OMR et Tri = **140 €**

Avec



ouvertures
incluses



levées incluses

PART VARIABLE

au-delà du forfait

OMR



l'ouverture
supplémentaire,
dès la 73^e

TRI



la levée
supplémentaire,
dès la 23^e

Comment connaître son suivi ?

Pour suivre à tout moment le détail
de ses données d'utilisation
du service : rendez-vous
sur le portail usager.



FOCUS SUR LE CIRCUIT DE FACTURATION



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

- Elles sont à déposer dans l'une **des 250 bornes d'apport volontaire**, grâce à sa **carte déchets** équipée d'une **puce**.
- Ces bornes disposent d'un **lecteur et d'un système informatique pour enregistrer et transmettre les données** (date ouverture de tambour, identifiant de l'utilisateur...).
- Dans votre forfait, vous payerez un nombre de dépôt défini. **Au-delà de ce nombre, vous payerez alors la part variable, à chaque nouveau dépôt supplémentaire.**

TRI DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

- Les bacs jaunes individuels, sont à sortir **en points de rassemblement**. Chaque bac est équipé d'une **puce qui permet au camion de collecte d'enregistrer les données** (date, heure de levée, n° puce...).
- Dans votre forfait, vous payerez un nombre de levée défini. **Au-delà de ce nombre, vous payerez alors la part variable, à chaque nouvelle levée supplémentaire.**

ET APRÈS

De l'Oust à Brocéliande communauté reçoit ces informations sécurisées. **Après contrôle, le montant de la redevance service déchets incitative est calculé, selon l'utilisation réelle du service.**

ENFIN

L'utilisateur reçoit **sa facture individuelle et détaillée tous les ans** (part fixe année N en année N part variable année N en année N+1).



Pour rappel :
la part fixe comprend le coût des déchèteries
(= un nombre illimité de passages en déchèteries)

Pour trouver les bornes d'apport volontaire et points de rassemblement :



QUEL CALENDRIER ?

DÉBUT 2026

Vous recevrez **une facture à blanc** de la redevance service déchets incitative. Cette simulation vous permettra de la comparer à la RSD 2025 actuelle. S'agissant d'une simulation, elle ne sera pas à payer.

2026

Vous recevrez **la part fixe** (abonnement + prestation forfaitaire) de la redevance service déchets incitative réelle pour l'année en cours.

DÉBUT 2027

Vous recevrez la part variable (en fonction du nombre d'ouvertures et de levées supplémentaires au forfait) de 2026 ainsi que la part fixe de l'année 2027.



TRUCS ET ASTUCES : COMMENT ALLÉGER SA POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET SON BAC DE TRI



Composter ses épluchures

et restes de repas...,
ou les donner à ses poules

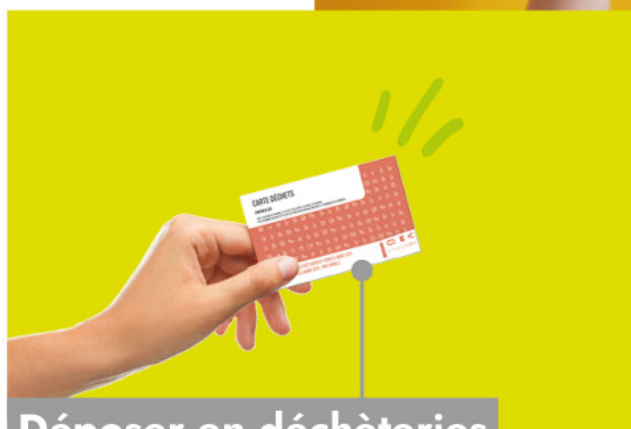


Adopter le vrac,
pendant ses courses,
pour limiter les emballages

Privilégier les grands contenants

Boire l'eau du robinet,

pour éviter
les bouteilles
en plastiques



Déposer en déchèteries

les cartons et autres déchets
d'équipements électriques

Faire réparer,
plutôt que jeter



Vérifier les dates de péremption
pour ne plus gaspiller, c'est en plus
une source d'économies !



**Fabriquer ses produits d'entretien
et cosmétiques maison,**
pour éviter les flacons
plastiques ou en carton



Éviter les prospectus,
en collant un stop pub
sur sa boîte aux lettres

Rapporter ses médicaments
en pharmacie
et non plus les jeter



POUR RAPPEL

- **Déposer sa poubelle d'ordures ménagères résiduelles (50 litres maximum) uniquement si elle est pleine,** pour éviter de comptabiliser une ouverture de borne.
- **Sortir son bac de tri, la veille au soir, quand il est plein.** Le rentrer dès que possible après la collecte.

D'autres idées
à découvrir
dans notre guide
« Réduire ses déchets : trucs et astuces »,
disponible sur notre site internet.



PLUS D'INFORMATIONS, POUR LES USAGERS

SUR INTERNET

oust-broceliande.bzh

SUR L'APPLICATION

L'application OBC Mobile



PAR TÉLÉPHONE ET MAIL

Service déchets 02 97 75 01 02

dechets@oust-broceliande.bzh